



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 5 juin 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11530-2018 RELATIF À L'INSTALLATION,
L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES
SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR
RAYONNEMENT ULTRAVIOLET, LORSQUE LE MOYEN DE
DÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET, EFFECTUER
L'ENTRETIEN DE TELS SYSTÈMES**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8^e jour de juin 2018.

Jacques Arsenault
Greffier